



Délégation  
Première Couronne - Ile de France

Concours interne

Concours externe

3<sup>ème</sup> concours

Spécialité :

Nom : .....

Prénom : .....

Collectivité : .....

**TEST D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS D'ADJOINT  
TECHNIQUE DE 1 ERE CLASSE  
- 6 JUIN 2011 -**

**Ce fascicule de test contient : 9 questionnaires en rapport avec les spécialités du concours.** Ce questionnaire est destiné à vérifier les connaissances de base dans la spécialité.

**Attention :**

**Pour que son test soit pris en compte, le candidat devra obtenir la moyenne sur l'ensemble des 3 épreuves (français, connaissances professionnelles et mathématiques). Cependant, en cas de note inférieure à 5 à l'une des 3 épreuves, le candidat ne pourra être retenu sur la préparation.**

**L'objectif du test de positionnement :**

Le test doit nous permettre d'apprécier votre capacité à suivre la préparation au concours d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et de construire un parcours de formation adapté à vos besoins.

**TOTAL :** / 20 points

Ce dossier comporte 18 pages

**CONSIGNE :**

**Chaque question comporte 5 affirmations. L'exercice consiste à trouver parmi ces 5 affirmations, la bonne réponse.**

Certaines questions comportent en bas de la présentation, des explications ou des définitions afin d'aider le candidat dans sa réflexion.

**RAPPEL :**

**5 questions par spécialité – 5 affirmations  
4 points par bonne réponse**



**REPENDRE UNIQUEMENT AUX QUESTIONS CONCERNANT LA SPECIALITE QUE VOUS AVEZ CHOISIE POUR LE CONCOURS**

<b>Pages 3 et 4</b>	<b>Spécialité</b>	<b>RESTAURATION</b>
<b>Pages 5 et 6</b>	<b>Spécialité</b>	<b>BTP-VRD</b>
<b>Page 7</b>	<b>Spécialité</b>	<b>MECANIQUE ET ELECTROMECHANIQUE</b>
<b>Pages 8 et 9</b>	<b>Spécialité</b>	<b>ESPACES VERTS-ESPACES NATURELS</b>
<b>Pages 10 et 11</b>	<b>Spécialité</b>	<b>ENVIRONNEMENT ET HYGIENE</b>
<b>Pages 12 et 13</b>	<b>Spécialité</b>	<b>LOGISTIQUE ET SECURITE</b>
<b>Page 14</b>	<b>Spécialité</b>	<b>COMMUNICATION ET SPECTACLES</b>
<b>Pages 15 et 16</b>	<b>Spécialité</b>	<b>CONDUITE DE VEHICULES</b>
<b>Pages 17 et 18</b>	<b>Spécialité</b>	<b>ARTISANAT D'ART</b>

## **SPECIALITE : RESTAURATION**

**A- Dans les zones de travail et notamment de manipulation et de préparation des denrées, les personnels de la restauration doivent :**

1	Ne pas utiliser des gants pour la manipulation et l'utilisation des produits d'entretien.	
2	Utiliser des chaussures de sécurité (équipées uniquement d'une coque de protection) spécifique au milieu alimentaire.	
3	S'équiper de gants plastifiés pour les brûlures et pour l'utilisation des outils tranchants et coupants.	
4	Utiliser un bandeau pour contenir la chevelure dans le cas où celle-ci est abondante	
5	S'équiper de vêtements de travail de couleur claire.	

**B- Les concepts d'aménagement d'un poste de travail dans une cuisine s'attachent à respecter certaines dispositions. L'aménagement et l'équipement de travail d'un local cuisine reposent sur des concepts généraux qui sont :**

1	Un nombre suffisant de lave-mains à commande non manuelle est placé à proximité des zones de travail et à la sortie des sanitaires.	
2	Les équipements frigorifiques sont munis de baromètre à lecture indirecte.	
3	Les plans de travail sont situés à une hauteur de 1.10m afin de favoriser les postures.	
4	La collecte et l'évacuation des déchets peuvent être effectuées à l'aide de systèmes à commande d'ouverture manuelles et des sacs étanches à usage multiple.	
5	Les lave-mains sont alimentés en eau courante chaude à basse température, équipés de savon et de serviettes tissu.	

**C- Les objectifs de la traçabilité dans le cadre de la méthode HACCP.**

1	Communiquer au consommateur la température idéale pour savourer le produit	
2	Retrouver le lieu de vie d'un produit, depuis sa création, jusqu'à sa distribution.	
3	Permet le retrait ou le rappel des produits d'entretien en cas d'alerte.	
4	Organiser la labellisation du produit distribué.	
5	Fournir les informations sur les modalités de construction de locaux destinés à la restauration collective.	

**D- les récipients contenant les denrées alimentaires préemballées doivent porter de façon apparente, par étiquetage ou impression directe, les mentions suivantes, rédigées en français :**

1	Le mode d'emploi chaque fois que sa mention est nécessaire à un usage approprié de la denrée alimentaire ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières d'utilisation.	
2	La dénomination de vente, la quantité brute, la date de durabilité et le degré alcoolométrique, le cas échéant doivent figurer dans un même champ visuel.	
3	Le nom ou la raison sociale et l'adresse du fabricant ou du conditionneur ou d'un vendeur établi à l'extérieur du territoire de la Communauté Européenne	
4	La date de durabilité maximale ou, dans le cas de denrées alimentaires très périssables, la date possible de consommation ainsi que l'indication des conditions particulières de conservation...	
5	Une indication de l'état physique dans lequel se trouve la denrée alimentaire sans indication du traitement spécifique qu'elle a subi, tels que, notamment : en poudre, lyophilisé, surgelé, congelé, décongelé (secrets de fabrication)	

## E – Des affirmations sur la chaîne du froid.

1	Il s'agit du maintien à basse température d'aliments réfrigérés afin de conserver leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques.	
2	Le chaud limite la propagation des micro-organismes, ce qui n'est pas le cas de la chaîne du froid.	
3	Les viandes, volailles, produits tripiers (produits très périssables) doivent être maintenus entre 10°C et 12°C	
4	Les denrées périssables doivent être maintenues entre 5°C et 8°C.	
5	Il s'agit du maintien à haute température des aliments réfrigérés afin de conserver leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques.	

## **SPECIALITE : BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS – VOIRIE & RESEAUX DIVERS**

### **A – Les peintures au plomb.**

1	Les anciennes habitations peuvent contenir des peintures au plomb en général dans les pièces humides et sur les menuiseries des fenêtres. Il est possible de les gratter ou de les recouvrir par une autre peinture.	
2	La peinture au plomb est un produit beaucoup plus dangereux que l'amiante. Si le cas se présente il est indispensable de faire appel à des professionnels spécialisés pour assurer l'enlèvement	
3	Les peintures au plomb ne sont pas interdites contrairement à une idée reçue.	
4	En poudre, la peinture au plomb permet de reboucher les trous et fissures pour tous les supports peints ou non peints et de plus, est facile à poncer.	
5	Le lessivage et le rinçage permettent d'éliminer toutes traces de peinture au plomb.	

### **B – La pose de cloisons – utilisation des matériaux.**

1	La plaque alvéolaire offre de bonnes qualités thermiques avec un indice d'affaiblissement acoustique de 29 dB (A). Elle est résistante à l'arrachement et très légère.	
2	La plaque de plâtre posée sur une ossature métallique n'offre pas de bonnes qualités thermique et mécanique. Elle se décline en standard à bords carrés.	
3	La plaque de plâtre renforcée offre une grande résistance aux chocs. Elle est hydrologique.	
4	La plaque de plâtre renforcée n'offre pas une grande résistance aux chocs, contrairement à son appellation.	
5	La plaque de ciment hydrofuge et ignifugée en fibres de cellulose, n'offre pas une grande résistance mécanique. Plaque lourde nécessitant un transporteur (lève plaque).	

### **C – La définition d'un dégrilleur.**

1	Appareil utilisé pour limiter les odeurs en provenance des cuissons en cuisine.	
2	Appareil destiné à filtrer les eaux destinées à la consommation de tout calcaire.	
3	Appareil utilisé pour tous les travaux de précision (électronique, modélisme)	
4	Appareil destiné à se protéger lors de l'intervention sur les câbles très haute résistance.	
5	Appareil de manutention permettant d'ôter les débris qui s'accumulent sur les grilles	

### **D – Les couleurs normalisées des grillages avertisseurs destinés à signaler la présence des ouvrages enterrés. NF EN 12613**

1	Un grillage vert signale la présence d'un câblage télévision.	
2	Un grillage rouge signale la présence d'une ligne d'éclairage public.	
3	Un grillage bleu signale la présence d'une ligne électrique.	
4	Un grillage bariolé de marron et rouge signale la présence d'une ligne électrique.	
5	Un grillage jaune signale la présence d'une canalisation de gaz.	

## E – Terminologie de « béton grésé »

1	Produit incorporé à faible dose dans un béton ou un mortier lors du malaxage, afin de modifier certaines de ses propriétés.	
2	Béton coulé puis généralement vibré entre deux banches de coffrage.	
3	Béton dont le ciment et les autres constituants (éléments fins, sables, granulats) sont tous de teinte claire.	
4	Béton dont la peau a subi, après durcissement, une abrasion à la meule. Ce procédé uniformise le parement en supprimant les irrégularités superficielles dues au coffrage.	
5	Béton (utilisé pour les sols, dallages ou chaussées) ayant subi, avant durcissement, un traitement mécanique superficiel par brossage ou balayage.	

## **SPECIALITES : MECANIQUE ET ELECTROMECHANIQUE**

### **A – Installation et maintenance des équipements électriques – Les différents modes de transmission de la chaleur :**

1	Le principe de la convection est la transmission de l'énergie par contact direct entre la peau et l'environnement.	
2	Le principe de la conduction est la transmission de l'énergie par rayons infrarouges.	
3	Le principe de l'auto convection est la transmission de l'énergie par contact entre l'eau et le soleil	
4	Le principe du rayonnement est la transmission de l'énergie par les rayons du soleil	
5	Le principe du rayonnement est la transmission de l'énergie par rayons infrarouges.	

### **B – Installation et maintenance des équipements électriques – Les différentes sources de lumières :**

1	Les lampes à incandescence diffusent de la lumière jaune et douce. Elles produisent beaucoup de lumière et utilisent peu d'énergie.	
2	Les lampes halogènes de 230 V diffusent une lumière jaune pour une puissance de 50 à 75 w.	
3	Les lampes halogène à basse tension (TBT) présentent l'inconvénient par rapport aux lampes halogène de 230 V d'une durée de vie inférieure (moins de 2000 heures)	
4	Les lampes LED (Diode électroluminescente) présentent une faible consommation d'énergie et une longue durée de vie.	
5	Les lampes LED (ligh-emitting diode) présentent une consommation d'énergie équivalente aux lampes halogène, mais par contre la durée de vie est plus faible.	

### **C - La fiche de données de sécurité (FDS) – Ses caractéristiques et/ou son utilité :**

1	Elle conseille l'autorité territoriale sur le produit et optimise la surveillance médicale des personnels fournisseurs.	
2	Elle permet d'apprécier, sur la base des données validées par le livreur, les dangers des produits utilisés.	
3	Elle identifie et évalue les risques auxquels est exposée la population.	
4	La fiche de données de sécurité ne comporte aucune donnée sur les dangers d'utilisation, mais uniquement sur les conditions de stockage des produits.	
5	La fiche de données de sécurité comporte 16 rubriques de renseignements obligatoires	

### **D – Transport de matériel : Système de freinage d'une remorque.**

1	Le dispositif de freinage n'est pas obligatoire pour une remorque de moins de 750 kg (PTC) si le poids à vide du véhicule tracteur n'est pas au minimum le double de celui-ci.	
2	Le système de freinage pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) doit comprendre un essieu freiné.	
3	Le système de freinage pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) doit comprendre un frein de parking.	
4	Si les PTC additionnés de la remorque et du véhicule tracteur ne dépassent pas 4 500 kg le permis B est suffisant.	
5	Le système de freinage pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) doit comprendre un frein de parking et un essieu freiné.	

### **E - Ω quelle est la signification de ce symbole ?**

1	Il s'agit de l'unité de puissance d'un système débitant une intensité de 1 ampère sous une tension de 1 volt. C'est le produit de la tension par l'intensité.	
2	Il signifie l'unité de mesure du temps de parcours entre les rayons du soleil pour parvenir sur terre.	
3	Il s'agit de l'unité de résistance des matériaux.	
4	Il signifie l'unité de mesure de l'intensité des rayonnements de la lumière.	
5	Il s'agit de l'unité qui permet de lire la mesure de la mise à la terre.	

## **SPECIALITE : ESPACES VERTS – ESPACES NATURELS**

**A – L’emploi des produits phytosanitaires est une activité à haut risque. Les gestes à respecter ou à proscrire :**

1	Une protection de l’applicateur avec des équipements de protection collective adaptés en fonction des indications figurant sur l’étiquette et sur la fiche de données de sécurité.	
2	Choisir et vérifier l’arrosoir notamment la buse en fonction du produit utilisé, régler la pression, utiliser un cache herbicide pour les traitements localisés.	
3	Evaluer approximativement la dose préconisée de préparation commerciale à insérer dans un arrosoir.	
4	Choisir le pulvérisateur adapté aux surfaces à traiter. L’évolution de la technique permet à l’utilisateur d’être moins en contact avec le produit notamment lors de la préparation de la bouillie.	
5	Utiliser éventuellement une brosse à dents en cas de buse bouchée. Souffler avec la bouche.	

**B – La tondeuse auto-portée. Le conducteur doit s’attacher à respecter certains principes :**

1	Une autorisation de conduite délivrée par la collectivité n’est pas nécessaire dès lors que l’utilisateur a un permis de conduire adapté.	
2	Compte tenu de la spécificité de ce type de tondeuse (grande capacité d’absorption) il n’est pas nécessaire (avantage de ce type de matériel), d’enlever les objets tels, sacs plastiques, pierres... ou de repérer les accidents de terrain.	
3	Installer une signalisation temporaire de chantier n’est pas obligatoire pour ce type de matériel (assimilé à un véhicule de route) si les travaux sont situés en bordure du domaine public.	
4	Il n’est pas possible de vérifier l’état d’usure et l’équilibre de la lame et les dispositifs de sécurité par l’utilisateur (à réaliser exclusivement par un spécialiste de ce type de matériel)...	
5	En cas de bourrage, il est indispensable de débrayer la lame, d’arrêter le moteur, de débrancher la bougie et d’utiliser un bâton pour déburrer.	

**C – Pour réduire l’emploi de produits phytosanitaires et des engrais chimiques on utilise des techniques alternatives rationnelles destinées à limiter des interventions répétées ou fréquentes Ci-dessous des propositions :**

1	Le désherbage chimique.	
2	Ne pas arroser abondamment les végétaux et éviter l’ensoleillement afin de limiter la pousse de mauvaises herbes.	
3	Gratter ou retourner régulièrement la terre et arroser abondamment une terre que l’on sait infestée par des mauvaises herbes afin de faire pourrir la racine.	
4	L’emploi de substituts ou de substrats	
5	L’apport de pesticides naturels notamment le Poncho-maïs...	

**D – Utilisation d’une débroussailleuse. Les précautions à prendre par l’utilisateur dans le périmètre d’intervention.**

1	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d’un rayon de 15 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer parallèlement à la pente sur un terrain accidenté.	
2	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d’un rayon de 5 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer perpendiculairement à la pente sur un terrain accidenté.	
3	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d’un rayon de 10 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer parallèlement à la pente sur un terrain accidenté.	
4	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d’un rayon de 5 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer parallèlement à la pente sur un terrain accidenté.	
5	Autour de l'aire de travail, assurer un périmètre de protection de rayon de 10 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer perpendiculairement à la pente sur un terrain accidenté.	

**E – Les locaux d’entreposage du matériel. Prévention des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement**

1	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s’appelle : Le certificat d’aptitude à la conduite en sécurité.	
2	En terme de prévention pour les opérations de livraison, le destinataire des marchandises doit fournir des informations sur les modalités d’entreposage, la surface des locaux, les moyens de sécurité de l’établissement afin de préparer le conditionnement	
3	Dans le cadre de la prévention des opérations de chargement et de déchargement, le fournisseur doit fournir entre autres des informations sur les caractéristiques du véhicule, les aménagements et les équipements.	
4	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s’appelle : le registre de sécurité.	
5	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement doit être à la disposition des CHSCT et de l’inspection du travail des entreprises concernées (expéditeur, transporteur, destinataire)	

## **SPECIALITE : ENVIRONNEMENT - HYGIENE**

### **A- Les propriétés de l'eau de Javel :**

1	L'Eau de Javel est une solution aqueuse et alcaline oxygénée et de chlorure de sodium.	
2	Lorsque l'Eau de Javel est mélangée avec des produits acides, il se produit un dégagement de chlore non gazeux, non irritant, qui alerte immédiatement l'utilisateur. Le risque de contact prolongé est ainsi évité et les incidents rapportés sont, à de très rares exceptions près, toujours bénins et limités dans le temps.	
3	L'Eau de Javel est utilisée exclusivement en milieu professionnel ou industriel.	
4	L'eau de javel blanchit le linge, c'est un excellent produit de détachage et elle permet d'éliminer des mauvaises odeurs (par destruction des micro-organismes et oxydation des composés odorants)	
5	L'eau de javel n'est pas un désinfectant.	

### **B - Les principes d'assainissement autonome ou collectif. Toute construction doit collecter, puis rejeter les effluents qu'elle produit dans le respect de l'hygiène, de l'environnement et de la sécurité :**

1	Il est autorisé dans certains cas d'ajouter aux canalisations d'eaux usées domestiques, les huiles usagées et peintures ou leurs diluants	
2	Dans un système séparatif les eaux usées et les eaux pluviales peuvent être collectées sur une même canalisation.	
3	Les eaux vannes en l'absence d'un broyeur peuvent être équipées d'une canalisation d'un diamètre au maximum de 50 cm.	
4	Les hydrocarbures peuvent être sans traitement préalable collectés dans un égout public dès lors que ce dernier est non unitaire.	
5	Les appareils d'évacuation se trouvant à un niveau inférieur à celui de la canalisation générale d'assainissement doivent être munis d'un dispositif anti-refoulement.	

### **C - Les principaux diagnostics d'une construction : A quoi fait-on allusion lorsqu'on utilise le mot « mэрule » ?**

1	La présence d'une performance énergétique d'une construction insuffisante.	
2	La présence d'un champignon qui s'est attaqué aux bois, cartons et livres	
3	La présence d'amiante dans le bâtiment concerné par le diagnostic.	
4	La présence de plomb dans les canalisations et les peintures	
5	La présence de termites dans la construction diagnostiquée.	

### **D - La gestion des déchets : Signification d'un déchet inerte.**

1	Déchet produit par une activité industrielle ou commerciale non dangereux et ne nécessitant aucune modification, chimique ou biologique au cours du temps.	
2	Déchet non toxique, ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique au cours du temps.	
3	Déchet qui est valorisable dont le traitement permet de lui trouver une utilisation économique positive (réemploi, réutilisation, régénération, recyclable) ou valorisation énergétique.	
4	Déchet comportant des éléments nocifs et dangereux en raison de sa toxicité chimique ou biologique ou de son caractère explosif ou inflammable et qui ne doit pas être traité.	
5	Déchet du type d'enrobés, goudron, sac de ciment, carrelage avec colle, polystyrène etc.	

**E - Il faut chercher à limiter l'effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.	
2	Rechercher l'équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l'un par rapport à l'autre.	
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.	
4	Utiliser d'abord la force des bras, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des jambes ne venant qu'ensuite.	
5	S'éloigner de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.	

## **SPECIALITE : LOGISTIQUE - SECURITE**

### **A – Les locaux d’entreposage du matériel. Prévention des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement**

1	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s’appelle : Le certificat d’aptitude à la conduite en sécurité.	
2	En termes de prévention pour les opérations de livraison, le destinataire des marchandises doit fournir des informations sur les modalités d’entreposage, la surface des locaux, les moyens de sécurité de l’établissement afin de préparer le conditionnement	
3	Dans le cadre de la prévention des opérations de chargement et de déchargement, le fournisseur doit fournir entre autres des informations sur les caractéristiques du véhicule, les aménagements et les équipements.	
4	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s’appelle : le registre de sécurité.	
5	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement doit être à la disposition des CHSCT et de l’inspection du travail des entreprises concernées (expéditeur, transporteur, destinataire)	

### **B – Equipement de protection individuelle : Il est indispensable de vérifier si les équipements sont conformes au cahier des charges.**

1	Les EPI ou leurs emballages sont revêtus de la marque réglementaire CS 15100 et ils sont accompagnés d’une notice d’emploi dans la langue du lieu de fabrication.	
2	Dans la notice d’emploi, se trouvent toutes les informations utiles concernant le nom et l’adresse accessoirement du fabricant uniquement lorsque ce dernier est hors de la Communauté Européenne.	
3	Dans la facture, figurent des informations sur le réglage, le montage, l’utilisation, le nettoyage, la désinfection, les révisions, le stockage, les performances, les limites d’emploi (durée de vie), et les éventuels accessoires utilisables.	
4	Dans la notice d’emploi, la signification des marquages n’est une obligation.	
5	Dans la notice d’emploi, se trouvent toutes informations sur le fabricant._Les éléments sur le vendeur ou /et le transporteur apparaissent sur le bon de livraison et sur la facture.	

### **C - Il faut chercher à limiter l’effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.	
2	Rechercher l’équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l’un par rapport à l’autre.	
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.	
4	Utiliser d’abord la force des bras, pour vaincre l’inertie de la charge, l’action du tronc et des jambes ne venant qu’ensuite.	
5	S’éloigner de l’objet à manipuler et éviter les torsions en charge.	

**D – Le bon de livraison est un document établi par une entreprise appelée à fournir un produit ou un matériel, il atteste de :**

1	La nature et la quantité précises des produits commandés avec le montant à percevoir par le destinataire.	
2	La sortie d'un stock, de matériel ou d'un produit par un agent ou un service ainsi que son coût.	
3	La date à compter de laquelle une facture doit être payée par le destinataire.	
4	La référence précise du marché régissant la demande de livraison de produit ou de matériel.	
5	La référence, la date, la nature, le contenu et les quantités d'une commande livrée.	

**E – Définition des unités de mesure utilisées fréquemment en électricité.**

1	L'unité de mesure d'une intensité est le volt.	
2	L'unité de mesure de la tension est l'ampère.	
3	L'unité de mesure de la puissance est le joule	
4	L'unité de mesure de la fréquence est le degré Celsius	
5	L'unité de mesure de l'impédance est l'ohm.	

## **SPECIALITE : COMMUNICATION - SPECTACLE**

### **A – Glossaire du spectacle : Signification de « rue ».**

1	Scène entièrement équipée d'un jeu de draperies noires (taps, frises) pour faire ressortir les éclairages et disparaître la cage de scène	
2	Rainure dissimulée dans le plancher de scène, de cour à jardin, correspondant à des rails dans les dessous qui permettent de manoeuvrer des chariots portant les châssis pendant les changements de décors	
3	Endroits, de chaque côté de la scène, réservés au rangement des éléments du décor (châssis...) qui coulisent dans des rainures de la scène, les costières, et permettent aux comédiens d'attendre leur entrée en scène	
4	Partie du théâtre au dessus de la scène permettant d'escamoter les décors.	
5	Partie du plateau constituée de trappes amovibles qui peuvent s'ouvrir pour laisser monter des décors de dessous. Avec une scène modulaire et démontable, on peut l'interpréter comme une rangée de plateaux parallèle à la face	

Vocabulaire : taps – rideau de derrière.

### **B – Glossaire du spectacle : Signification de « chaussette »**

1	Toile de grande largeur cachant le fond et les côtés de la scène.	
2	Partie des coulisses anormalement visible par le public; rideau ou châssis justement destiné à cacher la coulisse.	
3	Partie de la cage de scène située sous le plateau et servant à stocker et à manoeuvrer les châssis, à permettre des apparitions ou des escamotages de décors ou de personnages.	
4	Lâcher de toile. procédé de machinerie consistant à faire tomber au sol un rideau lors d'un changement de décor	
5	Liste des consignes chronologiques nécessaires au déroulement du spectacle au niveau du plateau, machineries.	

### **C – Glossaire du spectacle : Signification de « Manteau d'Arlequin »**

1	Encadrement en draperie traditionnellement rouge ou noire légèrement en retrait du cadre et du rideau de scène	
2	Ensemble de l'appareillage, mouvement des éléments nécessaires au spectacle.	
3	Le fond de la scène.	
4	Côté gauche de la scène pour les spectateurs / droit pour les machinistes	
5	Emplacement intermédiaire situé entre le milieu de la scène et l'extérieur cour.	

### **D – Il existe différentes catégories d'établissements recevant du public.**

1	La première catégorie au dessus de 1600 personnes	
2	La seconde catégorie de 801 à 1600 personnes	
3	La troisième catégorie de 401 à 800 personnes	
4	La quatrième catégorie en dessous de 400 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5 <sup>ème</sup> catégorie	
5	La 5 <sup>ème</sup> catégorie un nombre très réduit de personnes (inférieur à un seuil dépendant du type d'activité de l'établissement.	

### **E – Définition des unités de mesure utilisées fréquemment en électricité.**

1	L'unité de mesure d'une intensité est le volt.	
2	L'unité de mesure de la tension est l'ampère.	
3	L'unité de mesure de la puissance est le joule	
4	L'unité de mesure de la fréquence est le degré Celsius	
5	L'unité de mesure de l'impédance est l'ohm.	

## **SPECIALITE : CONDUITE DE VEHICULE**

### **A – Plates-formes élévatrices mobiles de personnes. Classement en catégorie.**

1	Cat. 1C : La translation admise sans la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation suivant un axe horizontal.	
2	Cat. 2A : La translation avec la plate-forme de travail en position basse ne peut être commandée que par un organe situé hors du châssis, avec élévation suivant un axe horizontal.	
3	Cat. 3C : La translation avec la plate-forme de travail en position basse ne peut être commandée que par un organe situé hors d'une plate-forme de travail, avec élévation suivant un axe horizontal.	
4	Cat. 1C : La translation avec la plate-forme de travail en position basse ne peut être commandée que par un organe situé hors du châssis, avec élévation verticale.	
5	Cat. 2B : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis, avec élévation multidirectionnelle	

### **B – Le Code de la Route classe le matériel de travaux publics en plusieurs catégories :**

1	Il n'existe pas de catégorie spécifique pour le matériel de travaux publics.	
2	Catégorie I : Matériels sans caractère routier prédominant (ex : tractopelle, pelle mécanique, niveleuse automotrice, rouleau compacteur, moto basculeur, chargeur, balayeuse autoportée non immatriculée, tondeuse autoportée non immatriculée...).	
3	Catégorie II : Matériels à caractère routier prédominant (ex : camions à benne basculante, bétonnières sur camion, balayeuse mécanique sur camion...). Toutes les règles du Code de la route leur sont applicables	
4	Catégorie II : Matériels sans caractère routier prédominant (ex : tractopelle, pelle mécanique, niveleuse automotrice, rouleau-compacteur, moto-basculeur, chargeur, balayeuse autoportée non immatriculée, tondeuse autoportée non immatriculée...).	
5	Catégorie I : Matériels sans caractère routier non prépondérant (ex : camions à benne basculante, bétonnières sur camion, balayeuse mécanique sur camion...) Toutes les règles du code de la route ne leur sont pas applicables.	

### **C - Poids du Véhicule en ordre de marche, c'est-à-dire le plein de carburant, d'huile, de liquide de refroidissement faits, avec outillage et roue de secours prévus par le constructeur, sans passager ni conducteur. A quelle abréviation correspond cette définition ?**

1	P.V. : Poids à Vide	
2	A aucune : Définition fantaisiste.	
3	Le P.T.A.C. remorque + le P.T.A.C. véhicule tractant $\leq 3.5$ Tonnes	
4	P.T.R.A. ou P.T.R. : Poids Total Roulant Autorisé en charge	
5	P.T.A.C. ou P.T.C. : Poids Total Autorisé en Charge	

#### **D – Transport de matériel : Système de freinage d’une remorque.**

1	Le dispositif de freinage n’est pas obligatoire pour une remorque de moins de 750 kg (PTC) si le poids à vide du véhicule tracteur n’est pas au minimum le double de celui-ci.	
2	Pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) il doit comprendre un essieu freiné.	
3	Pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) il doit comprendre un frein de parking.	
4	Si les PTC additionnés de la remorque et du véhicule tracteur ne dépassent pas 4 500 kg le permis B est suffisant.	
5	Pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) il doit comprendre un frein de parking et un essieu freiné.	

#### **E - Il faut chercher à limiter l’effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.	
2	Rechercher l’équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l’un par rapport à l’autre.	
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.	
4	Utiliser d’abord la force des bras, pour vaincre l’inertie de la charge, l’action du tronc et des jambes ne venant qu’ensuite.	
5	S’éloigner de l’objet à manipuler et éviter les torsions en charge.	

## **SPECIALITE : ARTISANAT D'ART**

### **A – Les composants des vernis.**

1	Un vernis se compose du ou des liants, des plastifiants et des solvants - diluants. Parfois, on ajoute au vernis des adjuvants secondaires, tels que des agents absorbants de rayonnements ultraviolets.	
2	Le solvant, est la partie principale d'un vernis, c'est l'élément qui reste finalement sur l'objet à revêtir après séchage ou durcissement du feuil.	
3	Un liant est un produit dont la tension de vapeur est négligeable dans les conditions d'utilisation, et qui est susceptible de conférer, d'une manière durable, des qualités de souplesse.	
4	Un diluant est un constituant liquide simple ou mixte, volatile dans les conditions normales de séchage, utilisé pour disperser le liant des vernis et peintures.	
5	Un plastifiant est un liquide, simple ou mixte, volatile dans des conditions normales de séchage, ajouté aux solvants propres, dans le but d'améliorer l'application.	

### **B - vocabulaire technique de la tapisserie. Signification de « battage »**

1	Interpénétration de deux couleurs, tissée dans le sens de la trame, par hachures de forme triangulaire plus ou moins longues	
2	Ancienne unité de surface toujours utilisée en tapisserie et correspondant à 1/10ème de mètre carré	
3	Motif décoratif plus ou moins important encadrant certaines tapisseries	
4	Opération de remuage, pour assurer la répartition homogène de la matière colorante dans le bain de teinture.	
5	Outil en bois tourné pointu à une extrémité et terminé par une boule à l'autre extrémité, elle sert à passer les fils de trame entre les deux nappes de chaîne.	



### **C - Quelle est la signification de ce pictogramme de produits chimiques ?**

1	Ces substances peuvent embraser des produits combustibles ou amplifier un feu existant, rendant ainsi son extinction difficile	
2	L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée sont nuisibles pour la santé. Désigne également la possibilité d'un dommage irréversible par exposition unique, répétée ou prolongée	
3	Substance pouvant irriter la peau, les yeux et les organes respiratoires	
4	Substances nocives pour l'environnement aquatique et non aquatique (faune, flore, atmosphère) ou ayant un effet nuisible à long terme	
5	Ces substances portent atteinte à la santé par inhalation, ingestion ou absorption cutanée. Ce symbole peut également désigner la possibilité d'un dommage irréversible par exposition unique, répétée ou prolongée.	

**D - Il faut chercher à limiter l'effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.	
2	Rechercher l'équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l'un par rapport à l'autre.	
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.	
4	Utiliser d'abord la force des bras, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des jambes ne venant qu'ensuite.	
5	S'éloigner de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.	

**E – Travail du bois. Qu'appelle-t-on un outil de corroyage ?**

1	Un tournevis	
2	Un marteau	
3	Un rabot	
4	Un onglet	
5	Une pince	



## INDICATIONS DE CORRECTION DU TEST D'ACCES A LA PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE

Lundi 6 juin 2011

### Connaissances professionnelles

**Rappel : 5 questions par spécialité – 5 affirmations  
4 points par bonne réponse**

#### **Consigne :**

**Chaque question comporte 5 affirmations. L'exercice consiste à trouver parmi ces 5 affirmations, la bonne réponse**

Certaines questions comportent en bas de la présentation, des explications ou des définitions afin d'aider le candidat dans sa réflexion.

<b>Pages 2 et 3</b>	<b>Spécialité</b>	<b>RESTAURATION</b>
<b>Pages 4 et 5</b>	<b>Spécialité</b>	<b>BTP-VRD</b>
<b>Pages 6 et 7</b>	<b>Spécialité</b>	<b>MECANIQUE ET ELECTROMECHANIQUE</b>
<b>Pages 8 et 9</b>	<b>Spécialité</b>	<b>ESPACES VERTS-ESPACES NATURELS</b>
<b>Pages 10 et 11</b>	<b>Spécialité</b>	<b>ENVIRONNEMENT ET HYGIENE</b>
<b>Pages 12 et 13</b>	<b>Spécialité</b>	<b>LOGISTIQUE ET SECURITE</b>
<b>Pages 14 et 15</b>	<b>Spécialité</b>	<b>COMMUNICATION ET SPECTACLES</b>
<b>Pages 16 et 17</b>	<b>Spécialité</b>	<b>CONDUITE DE VEHICULES</b>
<b>Pages 18 et 19</b>	<b>Spécialité</b>	<b>ARTISANAT D'ART</b>

Ce dossier comporte 19 pages



## **SPECIALITE : RESTAURATION**

**A- Dans les zones de travail et notamment de manipulation et de préparation des denrées, les personnels de la restauration doivent :**

1	Ne pas utiliser des gants pour la manipulation et l'utilisation des produits d'entretien.	
2	Utiliser des chaussures de sécurité (équipée uniquement d'une coque de protection) spécifique au milieu alimentaire.	
3	S'équiper de gants plastifiés pour les brûlures et pour l'utilisation des outils tranchants et coupants.	
4	Utiliser un bandeau pour contenir la chevelure dans le cas où celle-ci est abondante	
5	<b>S'équiper de vêtement de travail de couleur claire.</b>	

2 Exigences insuffisantes : - Chaussures de sécurité (**semelles anti-dérapantes** et **d'une coque de protection**) spécifique au milieu alimentaire.

**B- Les concepts d'aménagements d'un poste de travail dans une cuisine s'attachent à respecter certaines dispositions. L'aménagement et l'équipement de travail d'un local cuisine repose sur des concepts généraux qui sont :**

1	<b>Un nombre suffisant de lave-mains à commande non manuelle est placé à proximité des zones de travail et à la sortie des sanitaires.</b>	
2	Les équipements frigorifiques sont munis de baromètre à lecture indirecte.	
3	Les plans de travail sont situés à une hauteur de 1.10m afin de favoriser les postures.	
4	La collecte et l'évacuation des déchets peuvent être effectuées à l'aide de systèmes à commande d'ouverture manuelles et des sacs étanches à usage multiple.	
5	Les lave-mains sont alimentés en eau courante chaude à basse température, équipés de savon et de serviettes tissus.	

2 Les équipements frigorifiques sont munis de thermomètre à lecture directe.

3 Les plans de travail sont situés à une hauteur convenable afin d'éviter les mauvaises postures.

4 La collecte et l'évacuation des déchets peuvent être effectuées à l'aide de systèmes à commande d'ouverture non manuelles et des sacs étanches à usage unique.

5 Les lave-mains sont alimentés en eau courante froide et chaude, équipés de savon et d'essuie-mains hygiéniques.

**C- Les objectifs de la traçabilité dans le cadre de la méthode HACCP.**

1	Communiquer au consommateur la température idéale pour savourer le produit	
2	<b>Retrouver le lieu de vie d'un produit, depuis sa création, jusqu'à sa distribution.</b>	
3	Permet le retrait ou le rappel des produits d'entretien en cas d'alerte.	
4	Organiser la labellisation du produit distribué.	
5	Fournir les informations sur les modalités de construction de locaux destinés à la restauration collective.	

4 La traçabilité est une obligation réglementaire communautaire en restauration collective, elle est sans rapport avec un label.



**D- les récipients contenant les denrées alimentaires préemballées se doivent de porter de façon apparente, par étiquetage ou impression directe, les mentions suivantes, rédigées en français :**

1	Le mode d'emploi chaque fois que sa mention est nécessaire à un usage approprié de la denrée alimentaire ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières d'utilisation.
2	La dénomination de vente, la quantité brute, la date de durabilité et le degré alcoométrique, le cas échéant doivent figurer dans un même champ visuel.
3	Le nom ou la raison sociale et l'adresse du fabricant ou du conditionneur ou d'un vendeur établi à l'extérieur du territoire de la Communauté européenne
4	La date de durabilité maximale ou, dans le cas de denrées alimentaires très périssables, la date possible de consommation ainsi que l'indication des conditions particulières de conservation...
5	Une indication de l'état physique dans lequel se trouve la denrée alimentaire sans indication du traitement spécifique qu'elle a subi, tels que, notamment : en poudre, lyophilisé, surgelé, congelé, décongelé (secrets de fabrication)

2 Dénomination de vente, quantité nette, date de durabilité et degré alcoométrique, le cas échéant doivent figurer dans un même champ visuel.

3 Le nom ou la raison sociale et l'adresse du fabricant ou du conditionneur ou d'un vendeur établi à l'intérieur du territoire de la Communauté européenne

4 La date de durabilité minimale ou, dans le cas de denrées alimentaires très périssables, la date limite de consommation ainsi que l'indication des conditions particulières de conservation ;

5 Une indication de l'état physique dans lequel se trouve la denrée alimentaire ou du traitement spécifique qu'elle a subi, tels que, notamment : en poudre, lyophilisé, surgelé, congelé, décongelé...

**E – Des affirmations sur la chaîne du froid.**

1	Il s'agit du maintien à basse température d'aliments réfrigérés afin de conserver leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques.
2	Le chaud limite la propagation des micro-organismes, ce qui n'est pas le cas de la chaîne du froid.
3	Les viandes, volailles, produits tripiers (produits très périssables) doivent être maintenus entre 10°C et 12°C
4	Les denrées périssables doivent être maintenues entre 5°C et 8°C.
5	Il s'agit du maintien à haute température des aliments réfrigérés afin de conserver leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques.

**Qu'est-ce que la chaîne du froid ?**

C'est le maintien à basse température d'aliments réfrigérés afin de conserver leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques. Le froid limite la propagation des micro-organismes. Les denrées alimentaires périssables doivent être maintenues entre 0°C et +4°C pour les produits très périssables (viandes, produits tripiers, volailles, lapins, préparation de viande, produits traiteurs frais, charcuterie cuite ou à cuire, laits pasteurisés, fromages frais...) et inférieure à +8°C pour les denrées périssables (beurre et matière grasse, desserts lactés, produits laitiers frais autres que les précédents...)



## **SPECIALITE : BATIMENT – TRAVAUX PUBLICS – VOIRIE & RESEAUX DIVERS**

### **A – Les peintures au plomb.**

1	Les anciennes habitations peuvent contenir des peintures au plomb en général dans les pièces humides et sur les menuiseries des fenêtres. Il est possible de les gratter ou de les recouvrir par une autre peinture.
2	La peinture au plomb est un produit beaucoup plus dangereux que l'amiante. Si le cas se présente il est indispensable de faire appel à des professionnels spécialisés pour assurer l'enlèvement
3	Les peintures au plomb ne sont pas interdites contrairement à une idée reçue.
4	En poudre, la peinture au plomb permet de reboucher les trous et fissures pour tous les supports peints ou non peints et de plus elle est facile à poncer.
5	Le lessivage et le rinçage permettent d'éliminer toutes traces de peinture au plomb.

### **B – La pose de cloisons – utilisation des matériaux.**

1	La plaque alvéolaire offre de bonnes qualités thermiques avec un indice d'affaiblissement acoustique de 29 dB (A). Elle est résistante à l'arrachement et très légère.
2	La plaque de plâtre posée sur une ossature métallique n'offre pas de bonnes qualités thermique et mécanique. Elle se décline en standard à bords carré.
3	La plaque de plâtre renforcée offre une grande résistance aux chocs. Elle est hydrologique.
4	La plaque de plâtre renforcée n'offre pas une grande résistance aux chocs contrairement à son appellation.
5	La plaque de ciment hydrofuge et ignifugée en fibres de cellulose, n'offre pas une grande résistance mécanique. Plaque lourde nécessitant un transporteur (lève plaque).

2 La plaque de plâtre posée sur une ossature métallique offre de bonnes qualités thermique et mécanique. Elle se décline en standard à bords amincis

3 La plaque de plâtre renforcée offre une grande résistance aux chocs. Elle est hydrofuge.

5 La plaque de ciment hydrofuge et ignifugée, n'offre une grande résistance mécanique. Plaque très légère.

### **C – La définition d'un dégrilleur.**

1	Appareil utilisé pour limiter les odeurs en provenance des cuissons en cuisine.
2	Appareil destiné à filtrer les eaux destinées à la consommation de tout calcaire.
3	Appareil utilise pour tous les travaux de précision (électronique, modélisme)
4	Appareil destiné à se protéger lors de l'intervention sur les câbles très haute résistance.
5	Appareil de manutention permettant d'ôter les débris qui s'accumulent sur les grilles

### **D – Les couleurs normalisées des grillages avertisseurs destinés à signaler la présence des ouvrages enterrés. NF EN 12613**

1	Un grillage vert signale la présence d'un câblage télévision.
2	Un grillage rouge signale la présence d'une ligne d'éclairage public.
3	Un grillage bleu signale la présence d'une ligne électrique.
4	Un grillage bariolé de marron et rouge signale la présence d'une ligne électrique.
5	Un grillage jaune signale la présence d'une canalisation de gaz.

1 le vert est utilisé pour le téléphone et le blanc pour les réseaux télévision.

2 le rouge est utilisé pour les lignes électriques et le blanc pour l'éclairage public.

3 le bleu est utilisé pour les conduites eau.

4 le marron est utilisé pour indiquer le passage d'une canalisation d'assainissement.



## E – Terminologie de « béton grésé »

1	Produit incorporé à faible dose dans un béton ou un mortier lors du malaxage, afin de modifier certaines de ses propriétés.	
2	Béton coulé puis généralement vibré entre deux banches de coffrage.	
3	Béton dont le ciment et les autres constituants (éléments fins, sables, granulats) sont tous de teinte claire.	
4	Béton dont la peau a subi, après durcissement, une abrasion à la meule. Ce procédé uniformise le parement en supprimant les irrégularités superficielles dues au coffrage.	
5	Béton (utilisé pour les sols, dallages ou chaussées) ayant subi, avant durcissement, un traitement mécanique superficiel par brossage ou balayage.	

1 : Adjuvant : Produit incorporé à faible dose dans un béton ou un mortier lors du malaxage, afin de modifier certaines de ses propriétés.

2 : Béton banché : Béton coulé puis généralement vibré entre deux banches de coffrage.

3 : Béton clair : Béton dont le ciment et les autres constituants - éléments fins, sables, granulats - sont tous de teinte claire.

5 : Balayé (béton) : Béton (utilisé pour les sols, dallages ou chaussées) ayant subi, avant durcissement, un traitement mécanique superficiel par brossage ou balayage.

Réponse 4 : Béton grésé : Béton dont la peau a subi, après durcissement, un grésage, c'est-à-dire une abrasion à la meule. Ce procédé uniformise le parement en supprimant les irrégularités superficielles dues au coffrage. Le grésage est l'une des premières opérations du processus de polissage ;



## **SPECIALITES : MECANIQUE ET ELECTROMECHANIQUE**

### **A – Installation et maintenance des équipements électriques – Les différents modes de transmission de la chaleur:**

1	Le principe de la convection est la transmission de l'énergie par contact direct entre la peau et l'environnement.	
2	Le principe de la conduction est la transmission de l'énergie par rayons infrarouges.	
3	Le principe de l'auto convection est la transmission de l'énergie par contact entre l'eau et le soleil	
4	Le principe du rayonnement est la transmission de l'énergie par les rayons du soleil	
5	<b>Le principe du rayonnement est la transmission de l'énergie par rayons infrarouges.</b>	

1 Convection = transmission de l'énergie par mouvement de l'air c'est-à-dire sans contact direct.

2 conduction = transmission de l'énergie par contact direct entre la peau et l'environnement.

### **B – Installation et maintenance des équipements électriques – Les différentes sources de lumières:**

1	Les lampes à incandescence diffusent de la lumière jaune et douce. Elles produisent beaucoup de lumière et utilisent peu d'énergie.	
2	Les lampes halogènes de 230 V diffusent une lumière jaune pour une puissance de 50 à 75 w.	
3	Les lampes halogène à basse tension (TBT) présentent l'inconvénient par rapport aux lampes halogène de 230 V d'une durée de vie inférieure (moins de 2000 heures)	
4	<b>Les lampes LED (Diode électroluminescente) présentent une faible consommation d'énergie et une longue durée de vie.</b>	
5	Les lampes LED (light-emitting diode) présentent une consommation d'énergie équivalente aux lampes halogène, mais par contre la durée de vie est plus faible.	

1 Les lampes à incandescence diffusent de la lumière jaune et douce. Elles produisent peu de lumière et utilisent beaucoup d'énergie

2 Les lampes halogènes de 230 V diffusent une lumière blanche pour une puissance de 35 à 50 w.

3 Elles présentent un avantage (le contraire) d'une durée de vie d'environ 4000 heures au lieu de 2000 heures pour les lampes halogènes de 230V.

### **C - La fiche de données de sécurité (FDS) – Ses caractéristiques et : ou son utilité :**

1	Elle conseille l'autorité territoriale sur le produit et optimise la surveillance médicale des personnels fournisseurs.	
2	Elle permet d'apprécier, sur la base des données validées par le livreur, les dangers des produits utilisés.	
3	Elle identifie et évalue les risques auxquels est exposée la population.	
4	La fiche de données de sécurité ne comporte aucune donnée sur les dangers d'utilisation, mais uniquement sur les conditions de stockage des produits.	
5	<b>La fiche de données de sécurité comporte 16 rubriques de renseignements obligatoires</b>	

1 Elle conseille l'autorité territoriale sur le produit et optimise la surveillance médicale des personnels utilisateurs de la collectivité.

2 Elle permet d'apprécier, sur la base des données validées par le fournisseur, les dangers des produits utilisés. Elle identifie et évalue les risques auxquels sont exposés les agents.



#### **D – Transport de matériel : Système de freinage d’une remorque.**

1	Le dispositif de freinage n’est pas obligatoire pour une remorque de moins de 750 kg (PTC) si le poids à vide du véhicule tracteur n’est pas au minimum le double de celui-ci.	
2	Le système de freinage pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) doit comprendre un essieu freiné.	
3	Le système de freinage pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) doit comprendre un frein de parking.	
4	Si les PTC additionnés de la remorque et du véhicule tracteur ne dépassent pas 4 500 kg le permis B est suffisant.	
5	<b>Le système de freinage pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) doit comprendre un frein de parking et un essieu freiné.</b>	

1 Le dispositif de freinage est obligatoire pour une remorque de moins de 750 kg (PTC) si le poids à vide du véhicule tracteur n’est pas au minimum le double de celui-ci.

4 Si les PTC additionnés de la remorque et du véhicule tracteur ne dépassent pas 3 500 kg le permis B est suffisant.

#### **E - Ω quelle est la signification de ce symbole ?**

1	Il s’agit de l’unité de puissance d’un système débitant une intensité de 1 ampère sous une tension de 1 volt. C’est le produit de la tension par l’intensité.	
2	Il signifie l’unité de mesure du temps de parcours entre les rayons du soleil pour parvenir sur terre.	
3	Il s’agit de l’unité de résistance des matériaux.	
4	Il signifie l’unité de mesure de l’intensité des rayonnements de la lumière.	
5	<b>Il s’agit de l’unité qui permet de lire la mesure de la mise à la terre.</b>	

1 le watt est l’unité de puissance d’un système débitant une intensité de 1 ampère sous une tension de 1 volt. C’est le produit de la tension par l’intensité :

2 -3 - 4 Définitions fantaisistes

5 Il s’agit de l’unité qui permet de lire la mesure de la mise à la terre, c’est-à-dire l’Ohm.



## **SPECIALITE : ESPACES VERTS – ESPACES NATURELS**

### **A – L’emploi des produits phytosanitaires est une activité à haut risque. Les gestes à respecter ou à proscrire:**

1	Une protection de l’applicateur avec des équipements de protection collective adaptés en fonction des indications figurant sur l’étiquette et sur la fiche de données de sécurité.	
2	Choisir et vérifier l’arrosoir notamment la buse en fonction du produit utilisé, régler la pression, utiliser un cache herbicide pour les traitements localisés.	
3	Evaluer approximativement la dose préconisée de préparation commerciale à insérer dans un arrosoir.	
4	Choisir le pulvérisateur adapté aux surfaces à traiter. L’évolution de la technique permet à l’utilisateur d’être moins en contact avec le produit notamment lors de la préparation de la bouillie.	
5	Utiliser éventuellement une brosse à dent en cas de buse bouchée. Souffler avec la bouche.	

1 - Une protection de l’applicateur avec des équipements de protection individuelle adaptés en fonction des indications figurant sur l’étiquette et sur la fiche de données de sécurité.

2 - Choisir et vérifier le matériel d’application notamment la buse en fonction du produit utilisé, régler la pression (pas envisageable avec un arrosoir), utiliser un cache herbicide pour les traitements localisés.

3 - Calculer la dose de préparation commerciale à insérer dans la cuve.

5- Utiliser éventuellement une brosse à dent en cas de buse bouchée. Ne pas souffler avec la bouche.

### **B – La tondeuse auto portée. Le conducteur doit s’attacher à respecter certains principes :**

1	Une autorisation de conduite délivrée par la collectivité n’est pas nécessaire dès lors que l’utilisateur à un permis de conduire adaptée.	
2	Compte tenu de la spécificité de ce type de tondeuse (grande capacité d’absorption) il n’est pas nécessaire (avantage de ce type de matériel), d’enlever les objets tels, sacs plastiques, pierres... ou de repérer les accidents de terrain.	
3	Installer une signalisation temporaire de chantier n’est pas obligatoire pour ce type de matériel (assimilé à un véhicule de route) si les travaux sont situés en bordure du domaine public.	
4	Il n’est pas possible de vérifier l’état d’usure et l’équilibre de la lame et les dispositifs de sécurité par l’utilisateur (à réaliser exclusivement par un spécialiste de ce type de matériel)...	
5	En cas de bourrage, il est indispensable de débrayer la lame, d’arrêter le moteur, de débrancher la bougie et d’utiliser un bâton pour débarrasser.	

1 - Une autorisation de la collectivité est obligatoire pour conduire les engins.

2 - Effectuer une reconnaissance du terrain à tondre, enlever les objets tels que bouteilles, sacs plastiques, pierres... et repérer les accidents de terrain.

### **C – Pour réduire l’emploi de produits phytosanitaires et des engrais chimiques on utilise des techniques alternatives rationnelles destinées à limiter des interventions répétées ou fréquentes Ci-dessous des propositions :**

1	Le désherbage chimique.	
2	Ne pas arroser abondamment les végétaux et éviter l’ensoleillement afin de limiter la pousse de mauvaises herbes.	
3	Gratter ou retourner régulièrement la terre et arroser abondamment une terre que l’on sait infestée par des mauvaises herbes afin de faire pourrir la racine.	
4	L’emploi de substituts ou de substrats	
5	L’apport de pesticides naturels notamment le Poncho-maïs...	

1- Réponse fantaisiste. L’objectif est de ne pas utiliser des produits chimiques.

5 - Le terme pesticide regroupe les substances chimiques. L’emploi du pesticide Poncho-Maïs n’est pas autorisé par l’Etat français, jugé dangereux pour les abeilles, mais par contre il a autorisé celui du Cruiser en l’assortissant de mesures de précaution sur son utilisation.



## D – Utilisation d'une débroussailleuse. Les précautions à prendre par l'utilisateur dans le périmètre d'intervention.

1	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d'un rayon de 15 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer parallèlement à la pente sur un terrain accidenté.
2	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d'un rayon de 5 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer perpendiculairement à la pente sur un terrain accidenté.
3	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d'un rayon de 10 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer parallèlement à la pente sur un terrain accidenté.
4	Autour de l'aire de travail, assurer une protection d'un rayon de 5 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer parallèlement à la pente sur un terrain accidenté.
5	Autour de l'aire de travail, assurer un périmètre de protection de rayon de 10 m au minimum autour de l'utilisateur. Se déplacer perpendiculairement à la pente sur un terrain accidenté.

## E – Les locaux d'entreposage du matériel. Prévention des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement

1	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s'appelle : Le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.
2	En terme de prévention pour les opérations de livraison, le destinataire des marchandises doit fournir des informations sur les modalités d'entreposage, la surface des locaux, les moyens de sécurité de l'établissement afin de préparer le conditionnement
3	Dans le cadre de la prévention des opérations de chargement et de déchargement, le fournisseur doit fournir entre autres des informations sur les caractéristiques du véhicule, les aménagements et les équipements.
4	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s'appelle : le registre de sécurité.
5	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement doit être à la disposition des CHSCT et de l'inspection du travail des entreprises concernées (expéditeur, transporteur, destinataire)

1 - Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s'appelle : Le protocole de sécurité.

2 - En terme de prévention pour les opérations de livraison, le destinataire des marchandises doit fournir des informations sur les modalités d'accès, de stationnement, de circulation, les engins de manutention, les moyens de secours en cas d'accident et d'incident...

3 - Dans le cadre de la prévention des opérations de chargement et de déchargement, le transporteur doit fournir entre autres des informations sur les caractéristiques du véhicule, les aménagements et les équipements.



## **SPECIALITE : ENVIRONNEMENT - HYGIENE**

### **A- Les propriétés de l'eau de javel :**

1	L'Eau de Javel est une solution aqueuse et alcaline oxygénée et de chlorure de sodium.	
2	Lorsque l'Eau de Javel est mélangée avec des produits acides, il se produit un dégagement de chlore non gazeux, non irritant, qui alerte immédiatement l'utilisateur. Le risque de contact prolongé est ainsi évité et les incidents rapportés sont, à de très rares exceptions près, toujours bénins et limités dans le temps.	
3	L'Eau de Javel est utilisée exclusivement en milieu professionnel ou industriel.	
4	L'eau de javel blanchit le linge, c'est un excellent produit de détachage et elle permet d'éliminer des mauvaises odeurs (par destruction des microorganismes et oxydation des composés odorants)	
5	L'eau de javel n'est pas un désinfectant.	

1 - L'Eau de Javel est une solution aqueuse et alcaline d'hypochlorite de sodium et de chlorure de sodium.

2 - Lorsque l'Eau de Javel est mélangée avec des produits acides, il se produit un dégagement de chlore gazeux, très irritant, qui alerte immédiatement l'utilisateur. Le risque de contact prolongé est ainsi évité et les incidents rapportés sont, à de très rares exceptions près, toujours bénins et limités dans le temps.

5 - L'eau de javel est un désinfectant particulièrement utilisé pour des risques infectieux importants (hépatites, virus HIV et grippe aviaire).

### **B - Les principes d'assainissement autonome ou collectif. Toute construction doit collecter, puis rejeter les effluents qu'elle produit dans le respect de l'hygiène, de l'environnement et de la sécurité:**

1	Il est autorisé dans certains cas d'ajouter aux canalisations d'eaux usées domestiques, les huiles usagées et peintures ou leur diluant	
2	Dans un système séparatif les eaux usées et les eaux pluviales peuvent être collectées sur une même canalisation.	
3	Les eaux vannes en l'absence d'un broyeur peuvent être équipées d'une canalisation d'un diamètre au maximum de 50 cm.	
4	Les hydrocarbures peuvent être sans traitement préalable collectés dans un égout public dès lors que ce dernier est non unitaire.	
5	Les appareils d'évacuation se trouvant à un niveau inférieur à celui de la canalisation générale d'assainissement doivent être munis d'un dispositif anti-refoulement.	

### **C - Les principaux diagnostics d'une construction : A quoi fait-on allusion lorsqu'on utilise le mot « mэрule » ?**

1	La présence d'une performance énergétique d'une construction insuffisante.	
2	La présence de champignon qui s'est attaqué aux bois, cartons et livres	
3	La présence d'amiante dans le bâtiment concerné par le diagnostic.	
4	La présence de plomb dans les canalisations et les peintures	
5	La présence de termites dans la construction diagnostiquée.	

2 - Il s'agit d'un champignon qui s'attaque aux bois, livres et cartons. Dans certaines régions identifiées le propriétaire a l'obligation de faire une déclaration en mairie.



### **D - La gestion des déchets : Signification d'un déchet inerte.**

1	Déchet produit par une activité industrielle ou commerciale non dangereux et ne nécessitant aucune modification, chimique ou biologique au cours du temps.	
2	Déchet non toxique, ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique au cours du temps.	
3	Déchet qui est valorisable dont le traitement permet de lui trouver une utilisation économique positive (réemploi, réutilisation, régénération, recyclable) ou valorisation énergétique.	
4	Déchet comportant des éléments nocifs et dangereux en raison de sa toxicité chimique ou biologique ou de son caractère explosif ou inflammable et qui ne doit pas être traité.	
5	Déchet du type d'enrobés, goudron, sac de ciment, carrelage avec colle, polystyrène etc.	

1 - Déchet industriel banal (DIB).

4 - Déchet industriel spéciale (DIS). Il correspond à une filière de traitement spécifique.

5 - il s'agit de déchet dit DIB dans la classe des déchets de chantiers.

### **E - Il faut chercher à limiter l'effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.	
2	Rechercher l'équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l'un par rapport à l'autre.	
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.	
4	Utiliser d'abord la force des bras, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des jambes ne venant qu'ensuite.	
5	S'éloigner de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.	

2 - Rechercher l'équilibre, en écartant raisonnablement les pieds et en les décalant l'un par rapport à l'autre.

3 - Garder la colonne vertébrale droite, dans une position aussi proche que possible de la verticale.

4 - Utiliser d'abord la force des jambes, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des bras ne venant qu'ensuite.

5 - Se rapprocher de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.



## **SPECIALITE : LOGISTIQUE - SECURITE**

### **A – Les locaux d’entreposage du matériel. Prévention des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement**

1	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s’appelle : Le certificat d’aptitude à la conduite en sécurité.
2	En terme de prévention pour les opérations de livraison, le destinataire des marchandises doit fournir des informations sur les modalités d’entreposage, la surface des locaux, les moyens de sécurité de l’établissement afin de préparer le conditionnement
3	Dans le cadre de la prévention des opérations de chargement et de déchargement, le fournisseur doit fournir entre autres des informations sur les caractéristiques du véhicule, les aménagements et les équipements.
4	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s’appelle : le registre de sécurité.
5	Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement doit être à la disposition des CHSCT et de l’inspection du travail des entreprises concernées (expéditeur, transporteur, destinataire)

1 - Le document ayant pour objet de prévenir des risques liés aux opérations de chargement et de déchargement s’appelle : Le protocole de sécurité.

2 - En terme de prévention pour les opérations de livraison, le destinataire des marchandises doit fournir des informations sur les modalités d’accès, de stationnement, de circulation, les engins de manutention, les moyens de secours en cas d’accident et d’incident...

3 - Dans le cadre de la prévention des opérations de chargement et de déchargement, le transporteur doit fournir entre autres des informations sur les caractéristiques du véhicule, les aménagements et les équipements

### **B – Equipement de protection individuel : Il est indispensable de vérifier si les équipements sont conformes au cahier des charges.**

1	Les EPI ou leurs emballages sont revêtus de la marque réglementaire CS 15100 et ils sont accompagnés d’une notice d’emploi dans la langue du lieu de fabrication.
2	Dans la notice d’emploi, se trouvent toutes les informations utiles concernant le nom et l’adresse accessoirement du fabricant uniquement lorsque ce dernier est hors de la communauté européenne.
3	Dans la facture, figurent des informations sur le réglage, le montage, l’utilisation, le nettoyage, la désinfection, les révisions, le stockage, les performances, les limites d’emploi (durée de vie), et les éventuels accessoires utilisables.
4	Dans la notice d’emploi, la signification des marquages n’est une obligation.
5	Dans la notice d’emploi, se trouvent toutes informations sur le fabricant. Les éléments sur le vendeur ou /et le transporteur apparaissent sur le bon de livraison et sur la facture.

1 - Les EPI ou leurs emballages sont revêtus de la marque réglementaire CE et qu’ils sont accompagnés d’une notice d’emploi en français.

2 - Dans la notice d’emploi, se trouvent toutes les informations utiles concernant le nom et l’adresse fabricant.

3 - Dans la notice d’emploi, figurent des informations sur le réglage, le montage, l’utilisation, le nettoyage, la désinfection, les révisions, le stockage, les performances, les limites d’emploi (durée de vie), et les éventuels accessoires utilisables.

4 - Dans la notice d’emploi, la signification des marquages est une obligation.



**C - Il faut chercher à limiter l'effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.
2	Rechercher l'équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l'un par rapport à l'autre.
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.
4	Utiliser d'abord la force des bras, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des jambes ne venant qu'ensuite.
5	S'éloigner de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.

- 2- Rechercher l'équilibre, en écartant raisonnablement les pieds et en les décalant l'un par rapport à l'autre.
- 3- Garder la colonne vertébrale droite, dans une position aussi proche que possible de la verticale.
- 4- Utiliser d'abord la force des jambes, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des bras ne venant qu'ensuite.
- 5- Se rapprocher de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.

**D – Le bon de livraison est un document établi par une entreprise appelée à fournir un produit ou un matériel, il atteste de :**

1	La nature et la quantité précises des produits commandés avec le montant à percevoir par le destinataire.
2	La sortie d'un stock, de matériel ou d'un produit par un agent ou un service ainsi que son coût.
3	La date à compter de laquelle une facture doit être payée par le destinataire.
4	La référence précise du marché régissant la demande de livraison de produit ou de matériel.
5	La référence, la date, la nature, le contenu et les quantités d'une commande livrée.

- 1 et 4 Il s'agit de la définition ou du contenu partiel d'une facture.
- 2- Il s'agit de la définition d'un bon de sortie
- 3- Il s'agit d'une précision figurant dans un bon de commande.

**E – Définition des unités de mesure utilisées fréquemment en électricité.**

1	L'unité de mesure d'une intensité est le volt.
2	L'unité de mesure de la tension est l'ampère.
3	L'unité de mesure de la puissance est le joule
4	L'unité de mesure de la fréquence est le degré Celsius
5	L'unité de mesure de l'impédance est l'ohm.

- 1- intensité = ampère.
- 2- tension = volt
- 3 - puissance = watt
- 4- fréquence = hertz



## **SPECIALITE : COMMUNICATION - SPECTACLE**

### **A – Glossaire du spectacle : Signification de « rue ».**

1	Scène entièrement équipée d'un jeu de draperies noires (taps, frises) pour faire ressortir les éclairages et disparaître la cage de scène
2	Rainure dissimulée dans le plancher de scène, de cour à jardin, correspondant à des rails dans les dessous qui permettent de manœuvrer des chariots portant les châssis pendant les changements de décor
3	Endroits, de chaque côté de la scène, réservés au rangement des éléments du décor (châssis...) qui coulissent dans des rainures de la scène, les costières, et permettent aux comédiens d'attendre leur entrée en scène
4	Partie du théâtre au de dessus de la scène permettant d'escamoter les décors.
5	Partie du plateau constituée de trappes amovibles qui peuvent s'ouvrir pour laisser monter des décors des dessous. Avec une scène modulaire et démontable, on peut l'interpréter comme une rangée de plateaux parallèle à la face

Vocabulaire : taps – rideau de derrière.

1 - **Boîte noire** : Scène entièrement équipée d'un jeu de draperies noires (tapis, frises) pour faire ressortir les éclairages et disparaître la cage de scène

2 - **Costières** : Rainure dissimulée dans le plancher de scène, de cour à jardin (géométrale), entre les rues, correspondant à des rails dans les dessous qui permettent de manœuvrer des chariots portant les châssis pendant les changements de décor.

3 - **Coulisses**: Endroits, de chaque côté de la scène, réservés au rangement des éléments du décor (châssis...) qui coulissent dans des rainures de la scène, les costières, et permettent aux comédiens d'attendre leur entrée en scène.

4 - **Cintres** : [au singulier ou au pluriel] partie du théâtre au de dessus de la scène permettant d'escamoter les décors.

5 - **Rue** : Partie du plateau constituée de trappes amovibles qui peuvent s'ouvrir pour laisser monter des décors des dessous. Avec une scène modulaire et démontable, on peut l'interpréter comme une rangée de plateaux parallèle à la face

### **B – Glossaire du spectacle : Signification de « chaussette »**

1	Toile de grande largeur cachant le fond et les côtés de la scène.
2	Partie des coulisses anormalement visible par le public; rideau ou châssis justement destiné à cacher la coulisse.
3	Partie de la cage de scène située sous le plateau et servant à stocker et à manœuvrer les châssis, à permettre des apparitions ou des escamotages de décors ou de personnages.
4	Lâcher de toile. procédé de machinerie consistant à faire tomber au sol un rideau lors d'un changement de décor
5	Liste des consignes chronologiques nécessaires au déroulement du spectacle au niveau du plateau, machineries.

1- Cyclo (rama) : Toile de grande largeur (à l'origine semi-circulaire, d'où le nom) cachant le fond et les côtés de la scène.

2 - Découverte : Partie des coulisses anormalement visible par le public; rideau ou châssis justement destiné à cacher la coulisse, la découverte.

3 - Partie de la cage de scène située sous le plateau et servant à stocker et à manœuvrer les châssis, à permettre des apparitions ou des escamotages de décors ou de personnages.

4 - Chaussette : Lâcher de toile. Procédé de machinerie consistant à faire tomber au sol un rideau lors d'un changement de décor

5 - Liste des consignes chronologiques nécessaires au déroulement du spectacle au niveau du plateau, machineries.



### C – Glossaire du spectacle : Signification de « Manteau d'Arlequin »

1	Encadrement en draperie traditionnellement rouge ou noire légèrement en retrait du cadre et du rideau de scène	
2	Ensemble de l'appareillage, mouvement des éléments nécessaires au spectacle.	
3	Le fond de la scène.	
4	Coté gauche de la scène pour les spectateurs / droit pour les machinistes	
5	Emplacement intermédiaire situé entre le milieu de la scène et l'extérieure cour.	

1 - **Manteau d'Arlequin**: Encadrement en draperie traditionnellement rouge ou noire légèrement en retrait du cadre et du rideau de scène

2 - **Machineries** : Ensemble de l'appareillage, mouvement des éléments nécessaires au spectacle

3 - **Lointain** : le fond de la scène. On remonte au lointain.

4 - **Jardin** : coté gauche de la scène pour les spectateurs / droit pour les machinistes.

5 - **Inter cour** : Emplacement intermédiaire situé entre le milieu de la scène et l'extérieure cour.

### D – Il existe différentes catégories d'établissement recevant du public.

1	La première catégorie au dessus de 1600 personnes	
2	La seconde catégorie de 801 à 1600 personnes	
3	La troisième catégorie de 401 à 800 personnes	
4	La quatrième catégorie en dessous de 400 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5 <sup>ème</sup> catégorie	
5	La 5 <sup>ème</sup> catégorie un nombre très réduit de personnes (inférieur à un seuil dépendant du type d'activité de l'établissement).	

1 - La première catégorie au dessus de 1500 personnes

2 - La seconde catégorie de 701 à 1500 personnes.

3 - La troisième catégorie de 301 à 700 personnes

4 - La 4<sup>ème</sup> catégorie en dessous de 300 personnes à l'exception des établissements compris dans la 5<sup>ème</sup> catégorie.

### E – Définition des unités de mesure utilisées fréquemment en électricité.

1	L'unité de mesure d'une intensité est le volt.	
2	L'unité de mesure de la tension est l'ampère.	
3	L'unité de mesure de la puissance est le joule	
4	L'unité de mesure de la fréquence est le degré Celsius	
5	L'unité de mesure de l'impédance est l'ohm.	

1 - intensité = ampère.

2 - tension = volt

3 - puissance = watt

4 - fréquence = hertz



## **SPECIALITE : CONDUITE DE VEHICULE**

### **A – Plates-formes élévatrices mobiles de personnes. Classement en catégorie.**

1	Cat. 1C : La translation admise sans la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation suivant un axe horizontal.	
2	Cat. 2A : La translation avec la plate-forme de travail en position base ne peut être commandée que par un organe situé hors du châssis, avec élévation suivant un axe horizontal.	
3	Cat. 3C : La translation avec la plate-forme de travail en position base ne peut être commandée que par un organe situé hors d'une plate-forme de travail, avec élévation suivant un axe horizontal.	
4	Cat. 1C : La translation avec la plate-forme de travail en position basse ne peut être commandée que par un organe situé hors du châssis, avec élévation verticale.	
5	<b>Cat. 2B : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis, avec élévation multidirectionnelle</b>	

1 - **Cat. 1A** : La translation n'est admise qu'avec la plate-forme de travail en position de transport, avec élévation suivant un axe vertical. La catégorie 1C n'existe pas.

2 - **Cat. 2A** : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur le châssis, avec élévation suivant un axe vertical

3 - **Cat. 3A** : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation suivant un axe vertical. La catégorie 3C n'existe pas.

4 - **Cat. 3B** : La translation avec la plate-forme de travail en position haute ne peut être commandée que par un organe situé sur la plate-forme de travail, avec élévation multidirectionnelle. La catégorie 1C n'existe pas.

### **B – Le Code de la Route classe le matériel de travaux publics en plusieurs catégories :**

1	Il n'existe pas de catégorie spécifique pour le matériel de travaux publics.	
2	Catégorie I : Matériels sans caractère routier prédominant (ex : tractopelle, pelle mécanique, niveleuse automotrice, rouleau compacteur, moto basculeur, chargeur, balayeuse autoportée non immatriculée, tondeuse autoportée non immatriculée...).	
3	Catégorie II : Matériels à caractère routier prédominant (ex : camions à benne basculante, bétonnières sur camion, balayeuse mécanique sur camion...). Toutes les règles du Code de la route leur sont applicables	
4	<b>Catégorie II : Matériels sans caractère routier prédominant (ex : tractopelle, pelle mécanique, niveleuse automotrice, rouleau compacteur, moto basculeur, chargeur, balayeuse autoportée non immatriculée, tondeuse autoportée non immatriculée...).</b>	
5	Catégorie I : Matériels sans caractère routier non prépondérant (ex : camions à benne basculante, bétonnières sur camion, balayeuse mécanique sur camion...) Toutes les règles du code de la route ne leur sont pas applicables.	

1 - **Catégorie I** : Matériels à caractère routier prédominant (ex : camions à benne basculante, bétonnières sur camion, balayeuse mécanique sur camion...). Toutes les règles du Code de la route leur sont applicables.

2 - **Catégorie II** : Matériels sans caractère routier prédominant (ex : tractopelle, pelle mécanique, niveleuse automotrice, rouleau compacteur, moto basculeur, chargeur, balayeuse autoportée non immatriculée, tondeuse autoportée non immatriculée...).



**C - Poids du Véhicule en ordre de marche, c'est-à-dire le plein de carburant, d'huile, de liquide de refroidissement faits, avec outillage et roue de secours prévus par le constructeur, sans passager ni conducteur. A quelle abréviation correspond cette définition ?**

1	P.V. : Poids à Vide	
2	A aucune : Définition fantaisiste.	
3	Le P.T.A.C. remorque + le P.T.A.C. véhicule tractant $\leq$ 3.5 Tonnes	
4	P.T.R.A. ou P.T.R. : Poids Total Roulant Autorisé en charge	
5	P.T.A.C. ou P.T.C. : Poids Total Autorisé en Charge	

**D – Transport de matériel : Système de freinage d'une remorque.**

1	Le dispositif de freinage n'est pas obligatoire pour une remorque de moins de 750 kg (PTC) si le poids à vide du véhicule tracteur n'est pas au minimum le double de celui-ci.	
2	Pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) il doit comprendre un essieu freiné.	
3	Pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) il doit comprendre un frein de parking.	
4	Si les PTC additionnés de la remorque et du véhicule tracteur ne dépassent pas 4 500 kg le permis B est suffisant.	
5	Pour une remorque de plus de 750 kg (PTC) il doit comprendre un frein de parking et un essieu freiné.	

1 - Le dispositif de freinage est obligatoire pour une remorque de moins de 750 kg (PTC) si le poids à vide du véhicule tracteur n'est pas au minimum le double de celui-ci.

4 - Si les PTC additionnés de la remorque et du véhicule tracteur ne dépassent pas 3 500 kg le permis B est suffisant.

**E - Il faut chercher à limiter l'effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.	
2	Rechercher l'équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l'un par rapport à l'autre.	
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.	
4	Utiliser d'abord la force des bras, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des jambes ne venant qu'ensuite.	
5	S'éloigner de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.	

2- Rechercher l'équilibre, en écartant raisonnablement les pieds et en les décalant l'un par rapport à l'autre.

3- Garder la colonne vertébrale droite, dans une position aussi proche que possible de la verticale.

4- Utiliser d'abord la force des jambes, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des bras ne venant qu'ensuite.

5- Se rapprocher de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.



## **SPECIALITE ARTISANAT D'ART**

### **A – Les composants des vernis.**

1	Un vernis se compose du ou des liants, des plastifiants et des solvants - diluants. Parfois, on ajoute au vernis des adjuvants secondaires, tels que des agents absorbants de rayonnement ultraviolet.
2	Le solvant, est la partie principale d'un vernis, c'est l'élément qui reste finalement sur l'objet à revêtir après séchage ou durcissement du feuil.
3	Un liant est un produit dont la tension de vapeur est négligeable dans les conditions d'utilisation, et qui est susceptible de conférer, d'une manière durable, des qualités de souplesses.
4	Un diluant est un constituant liquide simple ou mixte, volatile dans les conditions normales de séchage, utilisé pour disperser le liant des vernis et peintures.
5	Un plastifiant est un liquide, simple ou mixte, volatile dans des conditions normales de séchage, ajouté aux solvants propres, dans le but d'améliorer l'application.

1- **Un vernis** se compose du ou des liants, des plastifiants et des solvants - diluants. Parfois, on ajoute au vernis des adjuvants secondaires, tels que des agents absorbants de rayonnement ultraviolet.

2 - **Le liant**, est la partie principale d'un vernis, c'est l'élément qui reste finalement sur l'objet à revêtir après séchage ou durcissement du feuil.

3 - **Un plastifiant** est un produit dont la tension de vapeur est négligeable dans les conditions d'utilisation, et qui est susceptible de conférer, d'une manière durable, des qualités de souplesse aux feuil de vernis, peintures et préparations assimilées.

4 - **Un solvant** est un constituant liquide simple ou mixte, volatile dans les conditions normales de séchage, non filmogène, utilisé pour disperser le liant des vernis et peintures.

5 - **Un diluant** est un liquide, simple ou mixte, volatile dans des conditions normales de séchage, non solvant du constituant filmogène essentiel, miscible au milieu de suspension, ajouté aux solvants propres, dans le but d'améliorer les caractéristiques d'application.

### **B - vocabulaire technique de la tapisserie. Signification de « battage »**

1	Interpénétration de deux couleurs, tissée dans le sens de la trame, par hachures de forme triangulaire plus ou moins longues
2	Ancienne unité de surface toujours utilisée en tapisserie et correspondant à 1/10ème de mètre carré
3	Motif décoratif plus ou moins important encadrant certaines tapisseries
4	Opération de remuage, pour assurer la répartition homogène de la matière colorante dans le bain de teinture.
5	Outil en bois tourné pointu à une extrémité et terminé par une boule à l'autre extrémité, elle sert à passer les fils de trame entre les deux nappes de chaîne.

1 - **Battage** : Interpénétration de deux couleurs, tissée dans le sens de la trame, par hachures de forme triangulaire plus ou moins longues.

2 - **Bâton** : Ancienne unité de surface toujours utilisée en tapisserie et correspondant à 1/10ème de mètre carré.

3 - **Bordure** : Motif décoratif plus ou moins important encadrant certaines tapisseries.

4 - **Brassage** : Opération de remuage, pour assurer la répartition homogène de la matière colorante dans le bain de teinture.

5 - **Broche** : Outil en bois tourné pointu à une extrémité et terminé par une boule à l'autre extrémité, elle sert à passer les fils de trame entre les deux nappes de chaîne.



**C -** Quelle est la signification de ce pictogramme de produits chimiques.

1	Ces substances peuvent embraser des produits combustibles ou amplifier un feu existant, rendant ainsi son extinction difficile	
2	L'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée sont nuisibles pour la santé. Désigne également la possibilité d'un dommage irréversible par exposition unique, répétée ou prolongée	
3	Substance pouvant irriter la peau, les yeux et les organes respiratoires	
4	Substances nocives pour l'environnement aquatique et non aquatique (faune, flore, atmosphère) ou ayant un effet nuisible à long terme	
5	Ces substances portent atteinte à la santé par inhalation, ingestion ou absorption cutanée. Ce symbole peut également désigner la possibilité d'un dommage irréversible par exposition unique, répétée ou prolongée.	

5 - Ces substances portent atteinte à la santé par inhalation, ingestion ou absorption cutanée. Elles peuvent causer la mort. Ce symbole peut également désigner la possibilité d'un dommage irréversible par exposition unique, répétée ou prolongée.

**D - Il faut chercher à limiter l'effort physique et à réduire au maximum les risques encourus lors de la manutention des matériaux lourds :**

1	Nécessité de serrer la charge au plus près, de telle sorte que le centre de gravité du corps soit le plus rapproché possible de celui de la charge.	
2	Rechercher l'équilibre, en joignant raisonnablement les pieds et en les rassemblant l'un par rapport à l'autre.	
3	Garder la colonne vertébrale penchée, dans une position aussi éloignée que possible de la verticale.	
4	Utiliser d'abord la force des bras, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des jambes ne venant qu'ensuite.	
5	S'éloigner de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.	

- 2- Rechercher l'équilibre, en écartant raisonnablement les pieds et en les décalant l'un par rapport à l'autre.
- 3- Garder la colonne vertébrale droite, dans une position aussi proche que possible de la verticale.
- 4- Utiliser d'abord la force des jambes, pour vaincre l'inertie de la charge, l'action du tronc et des bras ne venant qu'ensuite.
- 5- Se rapprocher de l'objet à manipuler et éviter les torsions en charge.

**E – Travail du bois. Qu'appelle-t-on un outil de corroyage ?**

1	Un tournevis	
2	Un marteau	
3	Un rabot	
4	Un onglet	
5	Une pince	